



CONSEIL D'ADMINISTRATION



Séance du 24 septembre 2026

Délibération n° 2026/57

OBJET : Approbation de la convention d'étude avec la commune de Longeville-sur-Mer et la Communauté de communes Vendée grand Littoral - Cœur de Bourg

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2025-2029 approuvé par le Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée par délibération n° 2025/02 du 13 mars 2025,

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration :

- **APPROUVE** la convention d'étude entre la commune de Longeville-sur-Mer, la Communauté de communes Vendée grand Littoral et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la réhabilitation et la densification urbaine avec création de logements – Ilot Cœur de Bourg,
- **MANDATE** le Directeur Général pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique de cette convention.

La Présidente du Conseil d'administration



Leslie GAILLARD

Vu et approuvé le 24 septembre 2026

Pour le préfet,
le secrétaire général de la Préfecture
de la Vendée

Nicolas REGNY

Le Préfet de la Vendée